

appliquant les taux de change qui prévalent le jour de l'évaluation, d'estimer le total des coûts du programme d'activités dans l'unité ou les unités de compte en usage dans les institutions. Dans le cadre du modèle, le total des coûts du programme d'activités, calculé en fonction des taux de change en vigueur le jour de l'évaluation, correspond au niveau de financement requis pour l'enveloppe financière principale (après déduction du fonds de roulement).

ESTIMATION DU FACTEUR FLUCTUATIONS MONETAIRES.

La tâche qui consiste à prévoir l'évolution future des taux de change peut s'avérer décourageante. Des mauvaises prévisions ont eu pour effet de placer les institutions parfois dans des situations de déficit et, d'autres fois, dans des situations de surplus. Dans le cadre du modèle, l'objectif visé en premier par l'estimation précoce des fluctuations monétaires futures est d'obtenir, bien avant le début de la période biennale, une estimation des fonds à affecter à la provision pour fluctuations monétaires. De la sorte, les Etats membres seront en mesure de s'y préparer à l'avance. Autre objectif important: donner aux Etats membres la possibilité, s'il le désirent, de procéder à des ajustements visant à réduire le coût global du programme d'activités. (Sachant qu'une monnaie est susceptible de s'apprécier, les Etats membres pourraient être amenés à réviser les dépenses prévues dans cette monnaie et à envisager de les remplacer par des dépenses qui seraient effectuées dans une monnaie susceptible soit de demeurer stable, soit de se déprécier).

La présente proposition n'implique pas que les institutions procèdent à leurs propres estimations des taux de change qui prévaudront à l'avenir mais qu'elles utilisent plutôt les estimations préparées par les sociétés financières internationales.

Au cours de la préparation du budget-programme d'activités de la période biennale suivante, il serait possible de réviser l'estimation du niveau de financement de la provision pour fluctuations monétaires. Les institutions pourraient envisager de fournir aux Etats membres une estimation révisée à des intervalles de trois mois. De telles estimations devraient indiquer le montant requis pour que les coûts du programme d'activités soient alignés sur les taux de change courants (que ce montant soit positif ou négatif) ainsi que le montant jugé nécessaire pour corriger les fluctuations susceptibles de se produire au cours de la période biennale suivante.